



C'est une bataille dont l'épilogue ne s'annonce pas pour demain.

La société Magil s'est fendue d'un communiqué, dans lequel elle répond aux accusations du ministère camerounais des Sports et de l'Éducation physique, maître d'ouvrage du chantier du complexe sportif d'Olembe.

En effet, accusée par la partie camerounaise d'avoir résilié unilatéralement son contrat en laissant les travaux du complexe Olembé inachevés, Magil, filiale du groupe français Fayolle, a publié ce mercredi matin 11 janvier, un communiqué pour livrer sa version des faits.

Magil qualifie d'attaques d'infondé » le courrier du ministère des Sports adressé au secrétariat général du Premier ministre l'accusant « d'intentions malsaines [...] pour siphonner le budget des travaux » du complexe sportif d'Olembe.

Ce sont des « propos calomnieux et indignes d'un haut représentant de l'État », lit-on dans le communiqué de la société canadienne qui, précise vouloir « rétablir la vérité sur la réalité » du projet Olembe.

« MAGIL et les sous-traitants du stade n'ont reçu aucun paiement de leurs factures décomptées et validées par le MINSEP, et ce, depuis le mois de juillet 2021, plaçant de facto, de nombreux

sous-traitants dans une situation d'asphyxie financière »,;

Toujours selon Magil « le non-renouvellement des exonérations fiscales et douanières prévues » et « la découverte de nombreuses malfaçons sur le stade » à la reprise du chantier après le départ du constructeur italien Gruppo Piccini.

Autre affirmation de Magil : l'avancement réel du complexe sportif quand la société reprend le chantier en 2019 n'était pas celui indiqué par son prédécesseur, l'Italien Gruppo Piccini.

Magil ajoute que les représentants du ministère ont « à plusieurs reprises brillé par leur absence aux réunions » parce que le constructeur refusait de payer des indemnités de présence et autres cadeaux demandés. Je m'abonne Pour Magil, la décision de demander la résiliation du contrat s'est imposée « face aux manquements contractuels » du ministère des Sports qui « ont contribué à mettre en péril le projet » malgré « des demandes de médiation et des tentatives de règlement à l'amiable ».